

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

À cette séance ordinaire tenue le 11^e jour d'octobre 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2016-10-11-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-10-11-185

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 12 et 26 septembre 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2016-10-11-186

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 11 octobre 2016 au montant de 166 950.07\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2016

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	4 507.60 \$
2	Telus	1 314.41 \$
3	Telus Mobilité	33.07 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Salaires nets des Élus, septembre	2 459.96 \$
7	Salaires nets des Employés, septembre	19 610.01 \$
8	Salaires nets des Pompiers, septembre, gardes, pratiques, prévention, 4 sorties: 2 mâchoires et 2 incendies	3 132.79 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise septembre	9 015.60 \$
10	Receveur Général du Canada, remise septembre	3 561.29 \$
11	REER, cotisations septembre	2 134.36 \$
12	Financière Manuvie, ass. Collective septembre	2 316.64 \$
13	Info Page, fréquence numérique incendie	41.05 \$
14	Canadien National, août	554.00 \$
15	Financière Banque Nationale, intérêts sur 3 emprunts: 10151.93\$, 1 remb. Capital: 16400.\$	26 551.93 \$
16	Anita Grandbois, remb. taxes cert. d'éval.	57.83 \$
17	Vital Naud, remb. Fact. Co-Op, bottines de travail	150.00 \$

18	Ministre des finances, permis boisson pour fête des bénévoles 21 octobre	44.00 \$
19	SNC Lavalin Inc. Hon. Prof. pour plan et devis pour monte personne, Rés.: 2014-10-14-220 dernier versement: 6680.05\$ (mun.: 2271.22\$, loisirs:4408.83\$), Pour mise à jour plan de rinçage Aq.SC.: 582.65\$ Rés: 2014-04-14-180, Pour conduite d'amenée Aq.SC: 336.04\$, Pour descente de bateaux: 373.68\$ rés: 2015-07-13-140, Pour plan, devis, cert. d'autorisation prolongement Aq.SC sur territoire St-Thuribe: 2448.97\$ rés: 2016-07-11-142	10 421.39 \$
20	Postes Canada, timbres: 488.65\$, éclaireur: 119.00\$	607.65 \$
21	9228-5931 Québec Inc. Location copieur 21-10 au 20-01-17	425.40 \$
22	Entreprises Rivard & Frères, étendre terre Rue des Moissons, phase 2	1 267.60 \$
23	Atelier de Reliure G, reliure de 7 volumes Éclaireur, biblio.	160.96 \$
24	Marché Thibault: Mun.: 18.48\$, Loisirs: 425.88\$	444.36 \$
25	Lettrage Michel Durivage, affiches terrain des loisirs: 189.71\$, affiches pour identifications pistes de raquettes ski de fond, Loisirs: 45.99\$, numérotation bornes-fontaine, incendie: 143.72\$	379.42 \$
26	Les Entreprises A. Massicotte, réparation 1 lumière de rue	173.39 \$
27	Spectralite, panneaux signalisation	486.00 \$
28	Électro-Paul, Mun.: 42.54, Loisirs: 556.83\$	599.37 \$
29	Richard Équipement, fournitures de bureau	248.29 \$
30	Véolia, produits Aq.SC	1 003.40 \$
31	Marie Bélisle, remb.fact. Co-Op, embellissement	17.54 \$
32	Ghislain Element, remb. act. ext. Hockey Mavrik, loisirs	95.00 \$
33	Alain Grandbois, remb. act. ext. Cours musique Alex et Tommy, Loisirs	79.00 \$
34	Trophées Danielle Enr. 3 trophées pour rallye, Loisirs	31.04 \$
35	Englobe, contrôle qualitatif des matériaux, Rue des Moissons, phase 2, rés: 2016-04-11-081	11 906.58 \$
36	Champagne & Matte arp. géom. Mise à jour carte urbaine, rés: 2016-05-09-089	1 839.60 \$
37	Katy Grandbois, frais déplac. 6 au 20 sept. 229.9 km à 0.40	91.96 \$
38	Pharmacie St-Casimir, bonbons fête d'Halloween, Loisirs	29.86 \$
39	FQM factures Dicom, août	27.80 \$
40	Ville Donnacona, facturation entente cour mun. Août	200.00 \$
41	Lise Brochu, Ordi Concept, 100 pochettes de presse	275.00 \$
42	Courrier de Portneuf, publicité contre l'intimidation et la violence	120.72 \$

43	Daniel Thiboutot, remb. act. ext. Hockey Zachary: 95.00\$, remb. Fact. Plante Sports, volants pour badminton: 19.53\$, Loisirs	114.53 \$
44	Univar, aluminate de sodium Aq. SC	5 576.29 \$
45	Garage Conrad Audet, Mun.: 428.67\$, Incendie: 50.00\$	478.67 \$
46	Godin Station Service, essence mun.539.57\$, Incendie: 94.\$	633.57 \$
47	Groupe Lafrenière tracteurs, entretien tracteur	444.78 \$
48	Génératrice Drummond, entretien préventif génératrice usine Aq.SC rés: 2016-05-09-110	625.75 \$
49	Sports Plus, entretien tracteur gazon	40.97 \$
50	Construction Pavage Portneuf, achat asphalte	1 086.63 \$
51	Chem Action, membranes Aq.SC et Aq. PM	234.55 \$
52	Formation Prévention Secours, cours défibrilateur, Loisirs	425.41 \$
53	SCAR: Mun.: 955.11\$, Loisirs: 286.26\$, Incendie: 421.85\$ (218.13\$ toiture caserne, 203.72\$ bornes fontaine), Embellissement: 554.30\$ (achat 94 bulbes)	2 217.52 \$
54	René Hamelin Inc., installation 4 compteurs d'eau, rés: 2016-09-12-171	1 149.75 \$
55	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur octobre	644.51 \$
56	Garage Ghislain Tessier, entretien camion F-150	114.98 \$
57	École Bateau Blanc, copies couleurs dépliants pour biblio.	12.50 \$
58	Librairie Laliberté, volumes biblio.	241.19 \$
59	Librairie Pantoute, volumes biblio.	1 363.96 \$
60	Technipc Informatique, réparation système informatique caserne, incendie	492.64 \$
61	Martin & Lévesque Inc. Vêtements pour Anouk N. Chantal, incendie	165.05 \$
62	Centre mécanique AGH, réparation camion unité 1013, incendie	1 623.41 \$
63	Ministre des Finances et de l'Économie, 2ième vers. Sûreté du Québec	42 048.00 \$
64	Groupe Environnex, analyses eau potable et eaux usées	293.71 \$
65	Équipements Paquet, location toilettes au bateau et Parc Godin, Embellissement	367.92 \$

TOTAL DU MOIS: 166 950.07 \$

Municipalité:	151 893.68 \$
Loisirs:	7 551.57 \$
Incendie:	6 565.06 \$
Embellissement	939.76 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour d'octobre 2016.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Raymond Beaudoin nous informe du succès remporté par le rallye automobile organisé par le service des loisirs.

Monsieur Denis Naud nous informe que nous sommes toujours en attente d'une réponse d'Hydro-Québec relativement à la lumière de rue qui doit être installée à l'intersection des rues Notre-Dame et des Lefebvre.

Monsieur Louis-Philippe Douville nous informe qu'une rencontre a eu lieu récemment avec le personnel.

Madame Danielle D. DuSablon nous entretient des activités récentes et à venir dans la municipalité.

Monsieur Robert Lépine nous informe du succès remporté par les Journées de la Culture.

Monsieur Michel Trottier nous informe des sorties effectuées par le SSI et demande que la nouvelle fournaise soit installée rapidement à la caserne.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous entretient de la demande de desserte en eau potable pour le rang Saint-David à Saint-Thuribe.

2016-10-11-187

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-10-11-188

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 122-2012 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 100 000\$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son règlement 122-2012 le 10 septembre 2012 dans le but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement (fosses septiques) ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme n'a pas reçu de requêtes suffisantes pour demander un emprunt à long terme ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Madame la conseillère Danielle Duchesneau DuSablou à la séance régulière du conseil tenue le 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ABROGER le Règlement n° 122-2012 intitulé « Règlement d'emprunt d'un montant de 100 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement (fosses septiques) »;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 154-2016 DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION

Je, soussignée, Danielle D. DuSablou, conseillère donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil le Règlement numéro 154-2016 déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former des comités de sélection.

Danielle D. DuSablou

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE RANG SAINTE-ANNE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 808 000\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 404 000\$ REMBOURSABLE SUR 15 ANS

Je, soussigné, Robert Lépine, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil le Règlement numéro 155-2016 décrétant des travaux de réfection sur le rang

Sainte-Anne prévoyant une dépense de 808 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 404 000\$ remboursable en 15 ans.

Robert Lépine

2016-10-11-189

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE PAVAGE / RANG SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT que les trois (3) entreprises invitées ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

Entreprise	Quantité	\$/tonne	Total (avec taxes)
Asphalte St-Ubalde	360 tm	110.28\$	45 645.08\$
Construction Pavage Portneuf	360 tm	86.15\$	35 658.35\$
Pavco Pont-Rouge	360 tm	140.00\$	57 947.40\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction & Pavage Portneuf de St-Marc-des-Carières, pour la somme de 35 658.35\$ (avec taxes);

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 521 « Chemins (asphalte) ».

DE financer les travaux de la manière suivante :

17 829.18\$ de subvention du PAARRM;
17 829.17\$ via le Surplus accumulé non affecté de l'ancienne paroisse.

ADOPTÉE

2016-10-11-190

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'AQPM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public relatif aux plans et devis et à la surveillance des travaux dans le cadre de la mise aux normes de l'AQPM;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres public;

ADOPTÉE

2016-10-11-191

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLAN ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public relatif aux plans et devis et à la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection du rang Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres public;

ADOPTÉE

2016-10-11-192

TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2016-10-11-193

PROLONGATION DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG SAINT-DAVID À SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à prolonger cette entente qui consiste à offrir un soutien technique sur demande à cette coopérative et ce, nonobstant les dispositions contenues à l'article 4 de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROLONGER l'entente de service avec la coopérative d'aqueduc du rang Saint-David jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

2016-10-11-194

**CONTRAT DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf n'offrira plus le service « Permis et immatriculation » de la Société d'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a informé toutes les municipalités de l'ouest de cette situation;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre des maires mardi le 4 octobre 2016 à la caisse de l'Ouest de Portneuf à Saint-Casimir où monsieur Jean Bertrand a présenté la situation financière de ce service;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités présentes ont exprimé le désir de garder ce service dans l'Ouest de Portneuf et ce à l'unanimité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières désire garder ce service et s'engage à payer 50% du déficit des opérations de ce service, s'il y a lieu, pour une période de cinq (5) années allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 conditionnelle à la signature du contrat avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Casimir appuie les démarches de la ville de Saint-Marc-des-Carières à être mandataire du service « Permis et immatriculation » avec la Société d'Assurance Automobile du Québec;

QUE la municipalité de Saint-Casimir s'engage à verser une contribution pouvant aller jusqu'à un maximum de 50 cents par habitant du solde déficitaire restant au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

2016-10-11-195

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Casimir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Casimir prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I et de quatre (4) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2016-10-11-196

ŒUVRES D'ART ET LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT l'insatisfaction et le désaccord de la population de Saint-Casimir face à cette dépense;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens à la municipalité de faire part à la MRC de Portneuf de ce désaccord;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'œuvres d'art ne fait partie aucunement de la mission de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont jugées superflues par la population de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que ces dépenses contribuent à augmenter la quote-part des municipalités et/ou la charge financière publique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf demeure insensible depuis plusieurs années devant la situation financière difficile vécue par certaines municipalités qui la compose;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE dénoncer, encore une fois, les dépenses superflues de la MRC de Portneuf en ne se souciant pas des besoins réels et des particularités de certaines des municipalités qui la compose;

DE demander une réponse à la MRC de Portneuf à ce sujet.

ADOPTÉE

2016-10-11-197

VENTE DU CAMION DODGE W350 1993

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune offre relativement à la disposition de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à la mise en vente de ce véhicule par le biais d'une annonce via les sites « LesPAC.com » et « Kijiji.ca »;

DE fixer le prix de vente à 6 000\$ avant les taxes, lequel inclut la gratte à neige. Ces équipements sont vendus tels quels sans aucun recours contre la municipalité.

ADOPTÉE

2016-10-11-198

VENTE DU LOT 4 118 757 (ANCIENNE EMPRISE DE LA ROUTE DES LEFEBVRE)

CONSIDÉRANT que madame Doris Vaillancourt et monsieur Maryon Leclerc ont démontré de l'intérêt à acquérir le lot 4 118 757, lequel est contiguë au lot 4 118 943 leur appartenant;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de l'ancienne emprise de la route des Lefebvre et que tout porte à croire que celle-ci a été prise à l'époque à partir du lot appartenant aux demandeurs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à cette vente;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de vendre à Mme Doris Vaillancourt et Monsieur Maryon Leclerc de Saint-Marc-des-Carières (ci-après appelé « l'acheteur ») un immeuble connu et désigné comme étant lot numéro 4 118 757 du cadastre rénové de la Municipalité de Saint-Casimir, circonscription foncière de Portneuf, mesurant en superficie totale 3 649,5 mètres carrés (sans bâtisse) pour la somme de 325\$ (plus taxes);

QUE l'acheteur soit avisé que le présent terrain peut être formé de galet, de pierre, de roc et de remblai de toutes sortes. À cet effet, l'acheteur s'engage à prendre le terrain dans son état actuel. La municipalité se dégage de toutes responsabilités à cet égard.

QUE les frais d'arpenteur-géomètre et de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire, Monsieur Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur René Savard, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction;

ADOPTÉE

2016-10-11-199

RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS / BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adhérer à nouveau à ce service;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER au service de consultation express pour l'année 2017 de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l au montant de 500\$ (plus taxes) et ce, selon les termes de la lettre du 28 septembre 2016.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2016-10-11-200

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h00.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire